

Aéroport de Pickering

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—PROPOSITION DE REPORT DE LA DATE
D'ÉVALUATION DES TERRAINS EXPROPRIÉS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Elle se rapporte à l'annonce faite hier à propos du projet de construction de l'aéroport de Pickering, soit 2 ans et 21 jours après la date où on a confirmé les expropriations fixant la valeur des terrains. Il est très urgent d'étudier cette question étant donné que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ancien ministre des Travaux publics, le ministre des Transports (M. Marchand), ainsi que d'autres, a fait des déclarations selon lesquelles les terrains ne seraient pas essentiellement nécessaires et qu'une décision finale serait rendue une fois terminée l'étude sur l'aéroport.

Appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming), je propose donc:

Qu'à l'égard des propriétés à l'aéroport de Pickering, la Chambre prie le ministre des Travaux publics de prendre les dispositions nécessaires en vue de reporter la date de l'évaluation, pour les occupants au moment où l'avis original de confirmation a été donné, jusqu'à la date où ces personnes auront remplacé leurs propriétés, ou la date à laquelle la Couronne aura effectivement pris possession de telles propriétés, soit la première de ces deux dates, comme mesure visant à s'assurer que les personnes expropriées puissent se procurer l'équivalent de ce qu'on leur a pris.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement. Celle-ci ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

PICKERING—PROPOSITION D'ADOPTION D'UNE NOUVELLE
DÉSIGNATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais saisir la Chambre d'une motion d'importante et immédiate nécessité, au sujet de l'importance de protéger la qualité de la vie et l'argent de nos impôts et de permettre ainsi au ministre des Transports (M. Marchand) de sauver la face. Je propose donc, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre conseille bien respectueusement au gouvernement de mettre fin à au moins un grand gâchis dans notre politique nationale des transports en changeant simplement le nom de l'aérogare n° 2 de l'Aéroport international de Toronto en celui d'Aéroport international de Pickering.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà indiqué à deux reprises le caractère acceptable du sujet général de l'aéroport de Pickering, mais la présence motion présente certainement

[M. l'Orateur.]

un point de vue différent. Comme la motion est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉOUVERTURE DU PAS-DE-ROGERS, SUR LA
ROUTE TRANSCANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que la route transcanadienne est fermée pour une période indéterminée au Pas-de-Rogers par suite de la faillite du gouvernement dans ses relations de travail avec ses propres employés, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen):

Que le gouvernement prenne les mesures d'urgence qui s'imposent pour réouvrir la route transcanadienne et détendre la situation d'urgence qui s'aggrave à Golden, en Colombie-Britannique, et dans les parcs nationaux de l'Ouest canadien.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la motion est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle requiert le consentement unanime de la Chambre pour être mise en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

PROPOSITION DE SERVICE PARTICULIER DE LIVRAISON DES
CHÈQUES DE PENSION DANS CHURCHILL—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question des plus urgentes pour le Canada tout entier et j'exhorte la Chambre à donner son consentement unanime.

J'ai remis ce matin au ministre des Postes (M. Mackasey) une liste de 77 localités de la circonscription de Churchill qui ne recevront pas les chèques de la pension de vieillesse ce mois-ci à cause de la grève postale. Je propose donc, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre des Postes remette ces chèques à mon bureau et fournisse les services d'un Jet Star du gouvernement pour que les nécessiteux de ma circonscription reçoivent leurs chèques à temps.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion est présentée aux termes de l'article 43 du Règlement et ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.